



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Décision N° 2026\_356

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**UNIVERSITÉS, ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES, ZONES D'ACTIVITÉS  
ÉCONOMIQUES (ZAE)**

**CENTRE D'AFFAIRES FLEMING - BETHUNE – PEPINIERE D'ENTREPRISES -  
SIGNATURE D'UN CONTRAT DE DOMICILIATION AVEC "CONVERGENCES BY SW "**

Considérant la compétence « Développement Economique » de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay et la politique relative à l'offre immobilière d'entreprises, notamment la gestion locative de son patrimoine immobilier,

Considérant l'agrément délivré le 06 janvier 2023 par Monsieur Eddie BOUTTERA, sous-préfet de Béthune, autorisant l'activité de domiciliation d'entreprises au Centre d'affaires Fleming, 218 rue de Fleming à Béthune, propriété de la Communauté d'Agglomération,

Considérant qu'une demande de domiciliation au centre d'affaires Fleming à Béthune a été déposé par la société CONVERGENCES BY SW, créé le 29 juin 2022, au capital de 8 000 € représentée par Madame WARGNIES Sandrine, en qualité de gérante, dont le siège social se trouve à Béthune (62400), Centre d'affaires Fleming, 218 rue de Fleming, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 915 011 274 RCS Arras, spécialisée dans l'activité de « designer » et d'agencement d'espace intérieur.

Considérant qu'il y a lieu de signer un contrat de domiciliation, avec ladite société, pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 avec tacite reconduction ne pouvant excéder 12 ans, moyennant une redevance mensuelle de 80,00 € HT (quatre-vingt euros) TVA en sus et le versement d'un dépôt de garantie de 160,00 € HT (cent soixante euros) payables dans les conditions prévues au bail.

En vertu de la délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2026 donnant délégation au Président de signer les contrats de domiciliation sociale dans le cadre de la gestion des pépinières d'entreprises.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de domiciliation ci-annexé avec la société CONVERGENCES BY SW, ayant pour objet la domiciliation du siège social de l'entreprise située au Centre d'affaires Fleming, 218 rue de Fleming à Béthune (62400) pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 avec tacite reconduction dans la limite de 12 ans et moyennant une redevance mensuelle de 80,00 € HT TVA en sus et le versement d'un dépôt de garantie de 160,00 € selon le projet annexé à la décision.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 29 mai 2026

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : **29 MAI 2026**

Et de la publication le : **29 MAI 2026**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**DUPONT Jean-Michel**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**DUPONT Jean-Michel**